

# LA PRÉCARITÉ C'EST PAS DU CINÉMA

**Dans ce secteur plus qu'ailleurs, pas de production sans emploi flexible, pas de chiffre d'affaire sans la disponibilité à l'enrôlement productif de l'intermittence. Une question reste posée, est-ce aux salariés à l'emploi discontinu de payer la flexibilité ? Après quarante ans de chômage de masse et de précarisation, le mythe du plein emploi et sa version édulcorée, « la création d'emploi », sont à nouveau invoqués pour mettre en concurrence la population, au nom de la raison économique. On cherche par tous les moyens à nous acculer à un chacun pour soi suicidaire. Au nom de l'emploi - et implicitement, au nom du droit au travail - le gouvernement entend par sa Loi travail faire implorer le droit du travail. Une fois de plus, il faudrait accepter davantage de flexibilité et moins de droits.**

Parmi les mauvais coups qui ont précédé cette ultime tentative de **renversement du droit du travail en droit du capital**, il a été décidé de **précariser davantage les chômeurs, intermittents et précaires. Que près de 6 chômeurs sur 10 soient dépourvus d'allocations chômage ne suffit pas ! Un plan gouvernemental vise 800 millions d'économies à réaliser en coupant encore dans les droits et les indemnités des chômeurs.**

Devançant les « négociations » de l'assurance chômage, le président de la République a dès janvier lancé les hostilités. Il a décrit l'indemnisation du chômage comme étant des plus « généreuses » et appelé à de « raisonnables efforts » pour résorber un « déficit » à l'existence contestable, les cotisations étant largement supérieures aux indemnités versées. Une fois l'offensive lancée, les experts de la Cour des comptes ont rempli leur rôle, maquillant les mécanismes d'un « déficit » de l'Unedic dont il s'agissait avant tout de dramatiser l'ampleur. Divers hiérarques socialistes ont fait chorus. La ministre du Travail a suggéré d'instaurer la dégressivité des allocations chômage et brandi la menace : une réduction insuffisante du déficit par les partenaires « sociaux » conduirait l'État à refuser d'agréer le protocole Unedic et à « reprendre la main » pour imposer sa convention chômage, son plan d'économie contre les chômeurs. Le ministère du Budget a esquissé des scénarii : **diminuer de 100 jours la durée d'indemnisation** toucherait 400 000 personnes ; **un jour d'emploi ne vaudrait plus un jour indemnisé mais 0,9**, ce qui réduirait les droits de 947 000 allocataires ; diminuer l'indemnisation de 57 % à 49 % du salaire brut antérieur

affecterait 1,28 million de chômeurs. Pour les intermittents qui dépendent des annexes 8 et 10, une lettre de cadrage prévoit 185 millions d'euros d'économie pour la seule année à venir et 400 millions d'euros à l'horizon 2020 !

Cette attaque, encore plus violente qu'en 2014, vise clairement **LA DISPARITION** du régime des intermittents.

« Mon ennemi c'est la finance » ? L'énoncé a pris sens. Il suffit de prolonger la phrase. L'ennemi, c'est la « finance » des pauvres, des précaires et des salariés : 40 milliards de crédits d'impôt aux entreprises... et les intérimaires aux droits rabotés ; 1 800 000 « chômeurs en activité à temps réduit » subissent les dommages des « droits rechargeables » ; le SMIC HORAIRE dont relèvent nombre de temps partiels reste toujours aussi bas ; un RSA en baisse et davantage de stigmatisation et de contrôle de ceux qui en dépendent et l'instauration d'une prime d'activité destinée à multiplier les travailleurs pauvres. **Une austérité qui ne dit pas son nom fait travailler plus, contrôle davantage et appauvrit.**

Une mobilisation déterminée a débuté et se prolonge pour arracher le retrait de la Loi travail, donner un coup d'arrêt à une politique de précarisation qui s'applique partout, par-delà les statuts juridiques sous lesquels nous sommes enrôlés dans la production (CDI, CDD, auto-entrepreneur, CDDU, stagiaires, intérim, ...). Contre ces attaques, pas question de se borner à défendre un insatisfaisant statu quo. Nous savons que sans **droit au chômage, le droit du travail continuera d'être battu en brèche**. Ce n'est pas la richesse qui manque. Unis, déterminés, en lutte, nous saurons inventer d'autres pratiques, de nouveaux droits collectifs et imposer une tout autre logique.

**À tout bientôt...**

COORDINATION  
des **INTERMITTENTS** et **PRÉCAIRES**

[www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org) [accueil@cip-idf.org](mailto:accueil@cip-idf.org)  
[www.facebook.com/CipIdf](https://www.facebook.com/CipIdf) Twitter : @CIPIDF  
Pour ne pas se laisser faire, agir collectivement,  
partager infos et expériences chaque LUNDI, de 15h à 18h,  
des PERMANENCES ont lieu au  
Café de la Commune Libre d'Aligre,  
3 rue d'Aligre Paris, 12<sup>e</sup>. Tel : 01 40 34 59 74